

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne-Catherine LAFARGE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2020

**PRESENTS:** MM Mmes LAFARGE MAGNOL BOSSE GROSSHANS BRUN SAUVADET DUMERY DE FRANCESCO DANJOUR VILLEBESSEIX DANIS HABLOT MAZEAU POULET FLEURY

Monsieur Julien MAGNOL a été désigné secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR :**

1/ Délibération n°2020-30

Modification provisoire du lieu de réunion des séances du conseil municipal

2/ Délibération n°2020-31

Syndicat Intercommunal d'Energie de Riom : Désignation des délégués

3/ Délibération n°2020-32

SEMERAP : Désignation des représentants de la commune au sein des instances de la Société Publique Locale

4/ Délibération n°2020-33

Etablissement de la proposition de liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

5/ Délibération n°2020-34

Centre Communal des Affaires Sociales (C.C.A.S.) : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration

6/ Délibération n°2020-35

Centre Communal des Affaires Sociales (C.C.A.S.) : Election des membres élus au conseil d'administration

7/ Délibération n°2020-36

Composition des commissions communales municipales : modifications

8/ Délibération n°2020-37

Dispositif 2S2C (Sport Santé Citoyenneté Civisme) : Convention avec l'Education Nationale

9/ Délibération n°2020-38 - Retirée de l'ordre du jour

*Groupe Objectifs : Prestation complémentaire d'accueil et d'animation (Dispositif 2S2C)*

Questions diverses

En préambule, Madame la Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Monique ANNETON de son poste de conseillère municipale par courrier du 25 mai 2020 reçu en mairie le 26 mai 2020

A cette date, Madame Monique ANNETON est remplacée par Madame Audrey FLEURY, suivante de liste, à qui Madame la Maire souhaite la bienvenue.

### **1/ Délibération n°2020-30**

#### **Modification provisoire du lieu de réunion des séances du conseil municipal**

Vu l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune ;

Considérant qu'il peut également se réunir et délibérer, à titre provisoire, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la sécurité des séances ;

Considérant que les locaux de la mairie ne sont pas en capacité d'accueillir dans des conditions de sécurité suffisantes l'ensemble des conseillers municipaux en exercice et d'assurer la publicité des séances

Madame la Maire propose de fixer le lieu de réunion des séances du conseil municipal à la salle polyvalente de Marsat, rue du Coudet à Marsat

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe le lieu de réunion des séances du conseil municipal à la salle polyvalente de Marsat, rue du Coudet à Marsat

### **2/ Délibération n°2020-31**

#### **Syndicat Intercommunal d'Energie de Riom : Désignation des délégués**

Vu les élections de mai 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-De-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner :

1 délégué(e) titulaire et 1 délégué (e) suppléant(e)  
au Secteur Intercommunal d'Energie de Riom

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection de :  
1 délégué(e) titulaire et 1 délégué (e) suppléant(e) qui représenteront la commune  
au Secteur Intercommunal d'Energie de Riom

Compte-tenu du résultat du vote, à l'unanimité des voix moins 3 abstentions

Monsieur Michel GROSSHANS, délégué titulaire

Monsieur Jean-François SAUVADET délégué suppléant

ont été élus délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie de Riom

### **3/ Délibération n°2020-32**

#### **SEMERAP : Désignation des représentants de la commune au sein des instances de la Société Publique Locale**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix moins 3 abstentions :

- Désigne Monsieur Raffaële DE FRANCESCO comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP en remplacement de Monsieur Alain Guilhen;
- Désigne Madame Nathalie DUMERY comme représentante à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs de la SEMERAP en remplacement de Monsieur Alain Guilhen,
- Désigne Madame Nathalie DUMERY comme représentante au comité de contrôle analogue de la SEMERAP en remplacement de Monsieur Alain Guilhen;
  
- Autorise Madame Nathalie DUMERY à assurer la fonction de Présidente de l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et du comité de contrôle analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration ;
- Autorise Madame Nathalie DUMERY membre du conseil d'administration à percevoir, au titre de sa fonction (Vice-Président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération maximum annuelle de 5.000 € pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du conseil d'administration, une indemnité de 100 € bruts par présence en réunion.

### **4/ Délibération n°2020-33**

#### **Etablissement de la proposition de liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)**

Madame la Maire expose à son Conseil municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 6 commissaires

Les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double transmise par la commune, considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, dresse comme suit la liste de ses propositions.

Présidente : Anne-Catherine LAFARGE, maire

Civilité	NOM	PRENOM	Adresse	Date naissance	Imposition directe locale
MME	DRUON	JOSIANE	14 rue du Monrosier	13/12/49	TH TF
MR	VILLEBESSEIX	CHRISTOPHE	2 Terrasses de la Roussille	26/12/67	TH TF
MME	BOULON	ODILE	6 route de Riom	04/11/49	TH TF
MR	SAUVADET	JEAN-FRANCOIS	3 Terrasses de la Roussille	05/12/49	TH TF
MME	VERDIER	VALERIE	4 rue du Coudet	19/05/64	TH TF
MR	BAUCHET	FRANCIS	22 rue Enclos de la Rencontre	16/05/59	TH TF
MME	THONIER	CHRISTEL	12 route de Volvic	22/05/73	TH TF
MR	RIO	JEAN-MARC	13 rue Enclos de la Rencontre	04/02/62	TH TF
MME	PIPET	MARIE-CLAUDE	7 chemin des Batignolles	04/07/47	TH TF
MR	MAZEAU	PASCAL	11 rue des Chaneaux	15/03/58	TH TF
MME	VEYNANTE	CATHERINE	3 rue de la Tour	23/04/50	TH TF
MR	BUVAT	GERARD	9 rue du Monrosier	25/10/49	TH TF
MME	CUOQ	ANNE-SYLVIE	35 rue du Monrosier	16/11/80	TH TF
MR	CAUMETTE	ERNEST	22 bis rue des Buges	08/05/48	TH TF
MME	LE CORGUILLE	LUCIE	8 rue de la Treille	26/03/79	TH TF
MR	BOULLER	JEAN-YVES	2 chemin des Palles	24/03/45	TH TF
MME	DUPONT	NADEGE	8 Terrasses de la Roussille	03/12/77	TH TF
MR	VERNAT	ANDRE	33 route de Saint Genès	31/07/64	TH TF
MR	CARNET	SERGE	36 rue des Buges	24/05/51	TH TF
MR	DUTHEIL	BERNARD	8 route de Riom	19/04/47	TH TF
MR	BON	BERNARD	15 rue des Buges	29/04/53	TH TF
MR	GAUTHIER	DANIEL	13 rue du Coudet	04/11/46	TH TF
MR	MYOT	MICHEL	39 rue des Buges	30/01/43	TH TF
MR	GROSSHANS	MICHEL	17 rue des Buges	26/11/58	TH TF

### **5/ Délibération n°2020-34**

#### **Centre Communal des Affaires Sociales (C.C.A.S.) : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration**

Le Centre d'Action Sociale est un établissement public administratif communal (CCAS) administré par un conseil d'administration présidé par le maire (article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles)

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal

Il est composé notamment de membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de cet établissement (article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles)

Le conseil d'administration est composé, en tout état de cause, à part égale des membres élus susmentionnés et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes en cause (huit maximum, dans les deux cas, articles L.123-6 et R.123-7 du code de l'action sociale et des familles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix moins 2 abstentions

- - DECIDE de fixer au nombre de 4 les membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

## **6/ Délibération n°2020-35**

### **Centre Communal des Affaires Sociales (C.C.A.S.) : Election des membres élus au conseil d'administration**

Considérant qu'aux termes de l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles, « les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel »,

Considérant la délibération 2020-34 fixant au nombre de 4 les membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Le conseil municipal procède à l'élection des administrateurs élus du CCAS

#### **Liste de candidats :**

Nathalie DUMERY  
Marie BOSSE  
Julien MAGNOL  
Audrey FLEURY

A l'unanimité des membres présents,  
Sont élus administrateurs du CCAS de Marsat :

Mme DUMERY Mme BOSSE Monsieur MAGNOL Mme FLEURY

## **7/ Délibération n°2020-36**

### **Composition des commissions communales municipales : modifications**

Suite à la démission de Madame Monique ANNETON de son poste de conseillère municipale et de son remplacement par Madame Audrey FLEURY, suivante de liste, Madame la Maire explique qu'il convient de reconstituer les différentes commissions municipales telles que :

#### **Commission association, culture, animation**

Anne-Catherine LAFARGE, Maire  
Marguerite BRUN, Olivier HABLOT, Nathalie DUMERY, Mathilde DANIS, Audrey FLEURY

#### **Commission urbanisme, travaux, développement durable**

Anne-Catherine LAFARGE, Maire  
Michel GROSSHANS, Raffaële DE FRANCESCO, Jean-François SAUVADET, Elodie DANJOUR, Bastien POULET

#### **Commission école, activités périscolaires, jeunesse, économie solidaire**

Anne-Catherine LAFARGE, Maire  
Marie BOSSE, Mathilde DANIS, Marguerite BRUN, Christophe VILLEBESSEIX, Audrey FLEURY, Pascal MAZEAU

#### **Commission démocratie participative, information, communication, circulation**

Anne-Catherine LAFARGE, Maire  
Julien MAGNOL, Elodie DANJOUR, Raffaële DE FRANCESCO, Olivier HABLOT, Pascal MAZEAU, Bastien POULET

### **Commission des finances :**

Anne-Catherine LAFARGE, Maire

Christophe VILLEBESSEIX, Jean-François SAUVADET, Michel GROSSHANS, Julien MAGNOL, Pascal MAZEAU, Bastien POULET

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la composition des commissions telles que ci-dessus modifiées.

### **8/ Délibération n°2020-37**

#### **Dispositif 2S2C (Sport Santé Citoyenneté Civisme) : Convention avec l'Education Nationale**

Madame la Maire explique que la reprise des cours dans les écoles à la suite de la période de confinement exige des modalités d'organisation particulières subordonnées au respect des règles sanitaires et de distanciation applicables au contexte de l'épidémie du Covid-19

La présente convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire est conclue entre la commune et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme et a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties afin d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs, prestataires ou bénévoles

Les termes de la convention sont explicités par Madame Marie Bosse, adjointe en charge de la vie scolaire et du projet éducatif territorial enfance jeunesse.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE les termes de la convention
- CHARGE Madame le Maire de signer ladite convention

### **QUESTIONS DIVERSES**

1/ Madame Maguy Brun, adjointe en charge des associations, de la culture et des animations, interroge Madame la maire quant à la possibilité d'organiser la fête de la musique le 21 juin prochain à Marsat, les services de l'Etat renvoyant la décision à l'autorité municipale. Madame la Maire prend note de cette demande et y apportera réponse dans les plus brefs délais.

#### **2/ Information à l'assemblée des membres nommés au conseil d'administration du CCAS :**

Ont été nommées membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARSAT pour la durée du Conseil Municipal:

En qualité de représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales du Puy-de-Dôme (UDAF) :

Madame Maryline CHARLES

En qualité de représentante de l'Union Territoriale des Retraités du Puy-de-Dôme :

Madame Raymonde SAUVADET

En qualité de représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

Madame Odile BOULON

En qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département :

Madame Claudine GROSSHANS

### 3/ Agenda

Lundi 23 juin 2020 à 18h30 : Commission des finances

Lundi 23 juin 2020 à 20 h : Réunion avec les présidents d'associations

Appel du 18 juin 1940 : Cérémonie de commémoration à 18h devant le Monument aux morts  
en comité restreint

Lundi 29 juin 2020 à 20h30 : Conseil municipal

Séance levée à 20h45

## FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 09/06/2020

**Article R 2121-9 du CGCT :** Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2020-30

Modification provisoire du lieu de réunion des séances du conseil municipal

2/ Délibération n°2020-31

Syndicat Intercommunal d'Energie de Riom : Désignation des délégués

3/ Délibération n°2020-32

SEMERAP : Désignation des représentants de la commune au sein des instances de la Société Publique Locale

4/ Délibération n°2020-33

Etablissement de la proposition de liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

5/ Délibération n°2020-34

Centre Communal des Affaires Sociales (C.C.A.S.) : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration

6/ Délibération n°2020-35

Centre Communal des Affaires Sociales (C.C.A.S.) : Election des membres élus au conseil d'administration

7/ Délibération n°2020-36

Composition des commissions communales municipales : modifications

8/ Délibération n°2020-37

Dispositif 2S2C (Sport Santé Citoyenneté Civisme) : Convention avec l'Education Nationale

Questions diverses



## FEUILLE DE SIGNATURES DU PROCES VERBAL

Séance du mardi 9 juin 2020

<b>NOM Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
LAFARGE Anne-Catherine	Maire	
MAGNOL Julien	1 <sup>er</sup> adjoint	
BOSSE Marie	2 <sup>ème</sup> adjoint	
GROSSHANS Michel	3 <sup>ème</sup> adjoint	
BRUN Marguerite	4 <sup>ème</sup> adjoint	
SAUVADET Jean-François	Conseiller municipal	
DE FRANCESCO Raffaële	Conseiller municipal	
HABLOT Olivier	Conseiller municipal	
VILLEBESSEIX Christophe	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
DANJOUR Elodie	Conseillère municipale	
DANIS Mathilde	Conseillère municipale	
MAZEAU Pascal	Conseiller municipal	
POULET Bastien	Conseiller municipal	
FLEURY Audrey	Conseillère municipale	